

du matériel que me prête le maréchal. J'affirme n'avoir pas eu l'occasion de faire des objections sur cette destruction, et je ne me souviens même pas que le maréchal m'en ait entretenu.

« D. Le 28 au matin, avant de quitter l'arsenal, avez-vous dicté au colonel de Girels un ordre prescrivant de conserver les drapeaux. Oui ou non ? »

« R. Je crois avoir donné au colonel de Girels, à l'arsenal, un ordre pour conserver les drapeaux, non pas le 28 au matin, mais dans l'après-midi du 28, avant de me rendre chez le maréchal. Ai-je dicté cet ordre ? Si je l'ai dicté, la minute subsiste, et je le reconnais.

« D. Si un tel ordre a été dicté par vous au colonel de Girels dans les circonstances que je viens de vous rappeler, en avez-vous l'initiative. Oui ou non ? »

« Voici ce que dit à ce sujet le maréchal Bazaine : « Il est fort possible qu'un peu avant la séance ou après la séance (conseil tenu le 28 au matin), le général Jarras ayant parlé de cela, j'aie donné l'ordre dont vous me parlez d'arrêter la destruction des drapeaux. »

« R. Je réponds, ce que je ne saurais trop répéter, à savoir : que l'initiative de pareils ordres ne se prend pas par un simple chef de service. »

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'observation sur cette déposition ?

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je n'ai qu'à répéter ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire au conseil, que j'ai donné l'ordre, le 26, au général Soleille, de réunir les aigles à l'arsenal, et je croyais que l'ordre était exécuté ; je l'ai cru jusqu'au 27, et ce n'est que par le général Picard que j'ai su qu'on avait perdu du temps.

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Le 27 octobre, vers onze heures un quart, le général Soleille revint de chez M. le maréchal où il allait tous les matins, et je montai chez lui. Après une conversation d'un instant, il fit écrire la minute de deux lettres : l'une aux commandants d'artillerie des corps, et l'autre au colonel de Girels. Ces deux lettres sont au dossier, le conseil en a connaissance. La première invitait les commandants d'artillerie à s'entendre avec les commandants de corps pour faire recueillir les drapeaux et les faire porter à l'arsenal avec certaines formalités d'honneur. La seconde, celle au colonel de Girels, l'invitait à conserver ces drapeaux, pour être remis à une commission qui serait composée d'officiers français et d'officiers prussiens, et qui serait chargée d'en faire l'inventaire.

Ces deux lettres furent copiées immédiatement par les officiers d'état-major ou par les secrétaires, et elles furent remises à la signature du général Soleille. En redescendant, je fis expédier par les plantons l'une aux différents corps d'armée, l'autre au colonel de Girels. Un instant après, un aide de camp du général redescend et redemande la lettre destinée au colonel de Girels. Le planton était parti à pied, puisqu'il n'y avait plus de chevaux. La lettre fut bientôt reprise et reportée au général.

Les drapeaux ne furent pas portés dans la journée à l'arsenal, ils ne le furent que le lendemain matin, — une partie du moins fut portée au colonel de Girels, et je n'ai aucune connaissance personnelle de ce qui s'est passé alors à l'arsenal.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre adressé par le maréchal aux commandants de corps directement, pour faire porter les drapeaux à l'arsenal, le lendemain matin 28, et pour qu'ils y fussent brûlés, cet ordre, vous n'en avez pas eu connaissance, ni directement, ni indirectement ?

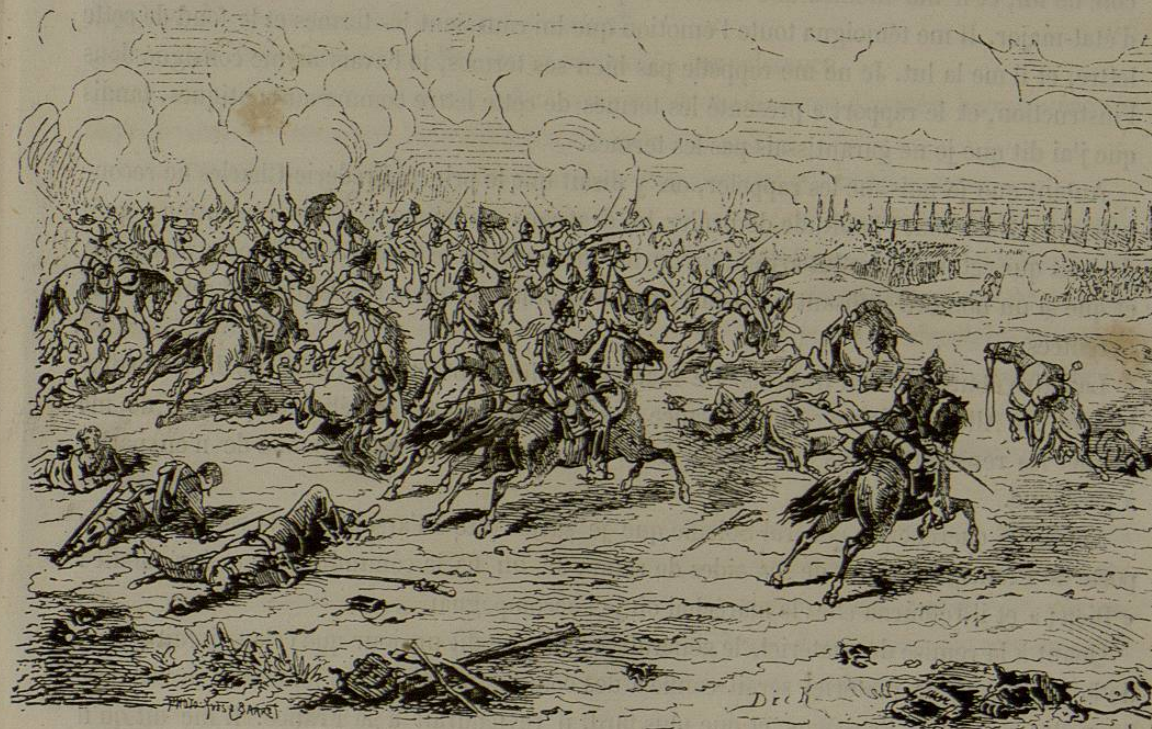
M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — En sorte que le chef d'état-major de l'artillerie ignorait l'ordre donné

par le maréchal pour une mesure de cette importance, le transport des drapeaux et leur incinération à l'arsenal ?

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Pardon, les ordres du maréchal aux commandants de corps d'armée, ne passaient pas par nous ; ils allaient au général Soleille, qui les transmettait aux généraux d'artillerie des corps d'armée, et ils allaient de là aux commandants de corps d'armée, et les généraux commandant l'artillerie s'entendirent avec les commandants de corps d'armée pour l'exécution des ordres.

M. LE PRÉSIDENT. — Et ces généraux d'artillerie n'ont pas rendu compte de cet ordre et de son exécution ?



GRAVELOTTE. — Le 7<sup>e</sup> de ligne repousse et anéantit la brigade de dragons de la garde royale prussienne.

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non ; autant que je sache.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, l'ordre pour que les drapeaux fussent portés le 28 au matin à l'arsenal, où ils devaient être brûlés, a été expédié aux commandants de corps ; il n'y a pas eu d'expédition du grand quartier général au quartier général de l'artillerie ?

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Et, d'autre part, l'état-major général de l'artillerie n'a pas eu connaissance, par l'intermédiaire des généraux commandant l'artillerie des corps, n'a pas eu connaissance de cet ordre ?

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non, monsieur le président. Seulement, le général



Soleille avait commandé pour deux heures, ce jour-là, les commandants d'artillerie des corps d'armée, et par conséquent il a dû être question là de la remise des drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas assisté à cette conférence?

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Soleille ne vous en a pas parlé verbalement?

M. LE COLONEL VASSE SAINT-OUEN. — Non.

M. LE COMMANDANT SERS. — Il n'y a qu'une chose dont j'aie été particulièrement témoin. C'était le 28 octobre, vers onze heures. On m'apprit que M. le maréchal Bazaine avait fait demander le général Soleille et le chef d'état-major, qui tous deux étaient absents. J'allai chez le maréchal pour lui demander ses ordres. Il était fort ému, il avait le général Jarras à côté de lui, et il me montra une lettre du prince Frédéric-Charles, ou plutôt de son chef d'état-major. Il me témoigna toute l'émotion que lui causaient les termes et le fond de cette lettre, et il me la lut. Je ne me rappelle pas bien ses termes, je l'avais même consigné dans l'instruction, et le rapport a présenté les termes de cette lettre comme authentiques, tandis que j'ai dit que je ne garantissais pas les termes.

Autant que je puis me les rappeler, on y disait que le prince Frédéric-Charles ne reconnaissait pas du tout l'habitude de brûler les drapeaux au moment d'une révolution; qu'il désirait que cet incendie fût arrêté, qu'on lui fit connaître le nombre de drapeaux restant, et que si un nombre suffisant n'existait pas, les stipulations de la convention ne seraient pas exécutées.

La lettre était écrite en français. Le maréchal la lut à côté de moi, et il me dit immédiatement : « Allez-en donner connaissance verbale au général Soleille, et priez-le de me donner les renseignements qu'il aurait à cet égard, » et il me recommanda de n'en parler à personne.

Je courus chercher le général Soleille que je savais être à l'arsenal. Je le rencontrai à la porte de France, avec un de ses aides de camp. Je lui fis la communication, il répondit : « Bien; » et il retourna chez le maréchal où je l'accompagnai.

Quant à la remise du matériel, le général Soleille me dit un jour que cela suivrait le sort de la place, que ce matériel serait confié à des commissions qui en feraient l'inventaire, pour être remis aux Prussiens, et que plus tard, il reviendrait à la France. Il me dit qu'il le tenait du maréchal, et que ce serait exact. Quand la convention parut plus tard, et que ces conditions ne s'y trouvèrent pas, je fis une observation au général Soleille, et je lui dis : « Voyez combien nous sommes affectés de ce qui s'est passé. » Le général Soleille nous dit : « C'est un sous-entendu; cela doit y être. » Il en paraissait convaincu.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance non plus de l'ordre qui a été donné directement par M. le maréchal aux commandants des corps d'armée, pour le transport des drapeaux à l'arsenal et pour leur incinération?

M. LE COMMANDANT SERS. — Je ne l'ai connu que depuis.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne l'avez pas connu à cette époque?

Vous n'avez pas vu l'ordre donné dans la journée du 27 arriver au général Soleille, ni recueilli de sa bouche aucun renseignement à cet égard?

M. LE COMMANDANT SERS. — Non, monsieur le président.

M. LE COMMANDANT MORLIÈRE. — Le 27 octobre, entre 11 heures et midi, le chef d'état-major descendit du cabinet de M. le général Soleille, portant deux lettres. On réunit les

officiers d'état-major, comme cela se faisait habituellement, lorsqu'il y avait une circulaire adressée aux commandants d'artillerie des corps d'armée.

La première lettre, celle adressée aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée fut dictée aux officiers, qui l'écrivirent et en firent six expéditions. Un officier fut seul chargé de l'expédition de la lettre adressée au colonel de Girels.

Ces lettres copiées furent portées à M. le général Soleille, pour qu'il les signât. A partir de ce moment, je ne sais pas ce qu'elles sont devenues; je n'avais pas été chargé des les expédier, et je ne puis dire comment elles l'ont été.

M. LE PRÉSIDENT. — Les avez-vous vu transcrire sur le registre de correspondance?

M. LE COMMANDANT MORLIÈRE. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance de l'exécution de ces ordres, ni d'ordres ultérieurs relatifs à la même question?

M. LE COMMANDANT MORLIÈRE. Je n'en ai eu aucune connaissance.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre adressé aux commandants de corps d'armée, leur prescrivant l'incinération des drapeaux, ne vous a pas été connu alors?

M. LE COMMANDANT MORLIÈRE. — Je n'en ai eu connaissance qu'en Allemagne.

M. LE CAPITAINE DELOYE. — Vers la fin du siège, un jour (que je crois être le 27 octobre), j'ai été appelé au bureau de l'état-major général de l'artillerie pour aider à faire des copies de lettres. J'ai d'abord attendu quelque temps, jusqu'à ce que nous fussions en nombre suffisant pour ce travail. Il y avait deux lettres à copier. L'une était une circulaire aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée; elle leur prescrivait de rassembler les drapeaux de leurs corps d'armée, de les faire mettre dans un fourgon fermé, et de les faire porter à l'arsenal; autant qu'il m'en souvient, cette première lettre ne disait pas autre chose.

La seconde, adressée au colonel de Girels, directeur de l'arsenal, l'invitait à recevoir ces drapeaux; il y était dit que ces drapeaux devaient être conservés. Je ne me rappelle pas bien le texte de cette lettre qu'on m'a montrée dans l'instruction, mais le sens était que ces drapeaux feraient partie de l'inventaire qui devait être dressé. J'ai le souvenir très-net qu'il y avait dans la lettre ces mots : « de les conserver, » car, à ce moment, j'ai remarqué une différence entre les deux textes qui m'a frappé.

M. LE PRÉSIDENT. — La disposition de cet ordre relatif à la conservation des drapeaux à l'arsenal vous avait frappé?

M. LE CAPITAINE DELOYE. — Oh! certainement, monsieur le président.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAIGNIEN. — C'est le 26 octobre seulement, dans la soirée, qu'à l'état-major général de l'artillerie, nous avons été informés que la capitulation était une chose résolue. Le lendemain 27, vers onze heures du matin, les officiers de l'état-major général ont été réunis, et on leur a dicté une circulaire destinée aux généraux commandant l'artillerie des différents corps d'armée, et leur prescrivant de faire rentrer à Metz tout le matériel qui était encore à leur disposition.

La même circulaire leur transmettait l'ordre de M. le maréchal d'envoyer à l'arsenal les étendards de l'armée. Des termes mêmes de cette dépêche, on ne pouvait tirer qu'une affligeante conclusion, c'est que non-seulement tout le matériel de guerre de l'armée allait être abandonné à l'ennemi, mais encore, que les drapeaux ne seraient pas sauvés. En effet, quelques jours après, le 1<sup>er</sup> novembre, les officiers faisant partie des trains dirigés sur l'Alle-



magne, ont pu, en passant devant Frescati, voir nos drapeaux rangés en cercle, plantés en terre, devant la façade du château.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, le 27, à onze heures du matin, vous n'avez vu dicter qu'un seul ordre ?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAIGNIEN. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez eu connaissance que de la dépêche adressée aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée ? Vous n'en avez pas vu une seconde adressée au colonel de Girels, directeur de l'arsenal ?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAIGNIEN. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas vu cet ordre, vous ne l'avez pas écrit par conséquent, vous n'en avez pas entendu parler autour de vous par les officiers qui écrivaient dans le bureau ?

M. LE LIEUTENANT-COLONEL MAIGNIEN. — Non, je n'en ai eu connaissance qu'à ma rentrée en France.

M. LE COMMANDANT DE MONDÉSIR. — J'étais attaché à l'état-major général de l'artillerie ; le 27 octobre, deux officiers de cet état-major, qui étaient disponibles, ont été mandés au bureau pour faire des expéditions de dépêches.

Je faisais partie de ces officiers. Il s'agissait, ce jour-là, d'une dépêche adressée par M. le général Soleille aux généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, et relative au transport des drapeaux à l'arsenal.

J'ai eu connaissance de cette dépêche par la dictée qui en a été faite à haute voix. Quant à la dépêche particulière, destinée à M. le colonel de Girels, directeur de l'arsenal, je n'en ai pas eu connaissance, je ne sais rien de ce qui s'y rapporte.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance de l'ordre envoyé à M. le colonel de Girels ?

M. LE COMMANDANT DE MONDÉSIR. — Non, monsieur le président, je n'en ai eu aucune connaissance à ce moment-là.

M. PINGENET, garde d'artillerie. — J'ai été chargé de porter une lettre, le jour même où les drapeaux ont été versés à l'arsenal. Aussitôt après avoir enregistré cette lettre, je me suis rendu moi-même à l'arsenal, et, lorsque je suis arrivé, j'ai entendu des gardes d'artillerie qui causaient au milieu de la cour et qui disaient :

« Nous ne pourrions plus détruire les drapeaux ; nous avons reçu l'ordre de les prendre en compte. »

M. LE COLONEL NUGUES. — Le 27 octobre, dans l'après-midi, en l'absence du général Jarras, un officier d'ordonnance du maréchal vint à l'état-major général m'apporter l'ordre verbal d'ajouter, sur une lettre que je venais d'écrire pour les commandants de corps d'armée, un *post scriptum* conçu à peu près dans ces termes : « C'est par erreur qu'en donnant l'ordre de porter les drapeaux à l'arsenal, on a omis de dire que c'était pour y être brûlés. »

N'ayant eu connaissance d'aucun ordre de cette nature, je fus surpris de cette communication, et surtout de la forme dans laquelle elle était faite ; je crus devoir me rendre chez M. le maréchal pour lui demander s'il ne jugeait pas convenable de faire de cette question l'objet d'une lettre spéciale. Le maréchal y consentit sur-le-champ. Je pris ses ordres ; il me prescrivit différentes dispositions de détails qui consistent, ainsi que la lettre le relate, à

recueillir les drapeaux dans chaque corps d'armée, à les envelopper dans leurs étuis et à les faire porter à l'arsenal par une voiture d'artillerie pour y être brûlés.

Il est très-possible, qu'en lui demandant ainsi ses ordres, j'aie dit au maréchal que l'opération, dans les conditions où elle était ordonnée, pourrait être difficile la nuit ; dans tous les cas, le maréchal ne me fit aucune observation, en fixant au lendemain le moment de l'opération.

Les termes de la dépêche ayant été arrêtés, je demandai encore au maréchal s'il ne jugeait pas convenable de donner ce même ordre au général Coffinières, commandant supérieur de la place de Metz, et au général Soleille, commandant l'artillerie. Le maréchal me prescrivit d'informer purement et simplement le général Coffinières du transport des drapeaux à l'arsenal ; — et, quant au général Soleille, il me dit qu'il redoutait des difficultés de sa part, et qu'il se réservait de lui envoyer, quand il voudrait, des ordres directs.

Là-dessus, je partis pour l'état-major général.

Je fis faire la lettre d'après les ordres du maréchal ; je revins chez lui, je la lui fis signer, je la reportai à l'état-major général, je la fis copier, puis enregistrer sur le cahier de correspondances, et je la fis expédier à destination par des cavaliers.

Ce ne fut que le lendemain matin, — je ne sais pas précisément l'heure, — que je vis le général Jarras, et que je lui rendis compte de ce qui s'était passé et de l'expédition de cette lettre aux commandants des différents corps d'armée. Le général Jarras parut très-surpris, et il me dit : « C'est contraire à la capitulation que je viens de signer. »

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous avez reçu l'ordre d'ajouter ce *post scriptum* à la lettre d'affaires courantes dans l'après-midi du 27, vous vous êtes rendu chez le maréchal pour lui faire cette observation dont vous venez de rendre compte au conseil. Avez-vous su depuis à quel ordre antérieur ce *post scriptum* faisait allusion ?

M. LE COLONEL NUGUES. — Je ne l'ai pas demandé au maréchal. J'ai supposé que c'était à un ordre verbal qui venait d'être donné, et dans lequel on avait oublié cette indication.

M. LE COMMANDANT DE FRANCE. — Le 28 octobre 1870, j'étais de service pour la journée du 28 au 29 au grand quartier général de l'armée, lorsque le général Jarras me demanda de lui faire voir sur le registre de correspondances la dépêche écrite la veille au soir, en son absence, à l'occasion des drapeaux. J'allai chercher le registre aussitôt, et le montrai au général, qui, après avoir vu la lettre, me dit ces mots : « Il faut faire disparaître la dépêche. »

Je pris immédiatement les dispositions nécessaires ; j'arrachai la page du registre, et je fis recopier par un secrétaire de l'état-major général un reste de la page où se trouvait la dépêche. Cette copie faite, j'ai déchiré la page et je l'ai brûlée.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOURE, juge. — Je voudrais demander au commandant si les pages du registre de correspondances n'étaient pas cotées et paraphées, et si par conséquent la disparition du folio n'était pas facile à constater ?

M. LE COMMANDANT DE FRANCE. — Non, mon général, le registre n'était pas coté.

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il d'autres questions à adresser au témoin ?

M. LE COMMANDANT DE FRANCE. — Je demanderai la permission d'ajouter un mot à l'occasion du service de l'état-major général.

Le service de l'état-major général a continué et a été assuré pendant la journée du 28 ; il a même continué jusqu'au 29 à midi.



M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Le 28, j'ai été envoyé à Moulins-les-Metz pour reprendre le service des parlementaires qui avait été supprimé dans la journée de la veille. Je me rendais à Moulins vers midi, quand, en passant devant l'état-major du général de Cissey, je rencontrai M. Arnous-Rivière qui portait des dépêches allemandes au quartier-général. Je reçus de ses mains ces dépêches, et je les portai au Ban-Saint-Martin. Je mis pied à terre devant la demeure du maréchal, et je remis à un officier d'ordonnance la lettre qui lui était adressée. Ensuite, j'allai chez le général Jarras pour lui remettre la lettre qui lui était destinée. Le général Jarras me dit de lui trouver quelqu'un pour la traduire.

Pendant que je cherchais le colonel Samuel pour qu'il vint traduire la dépêche, elle a été traduite par un autre officier de l'état-major général. A mon retour auprès du général Jarras, il m'a prescrit de l'attendre, en me disant que je prendrais ses ordres quand il reviendrait de voir le maréchal. Il alla le voir aussitôt, et lorsque le général Jarras est revenu, il m'a fait monter dans son bureau, où il m'a dicté la réponse à une note du général de Stiehle au sujet des drapeaux. Cette lettre écrite, je remontai à cheval, et je la portai à Moulins; j'y arrivai à trois heures à peu près, et je remis la lettre entre les mains d'un officier prussien.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez donc été à Moulins, le 28, prendre le service des parlementaires. Il n'y avait pas d'officiers à relever?

M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Non, pendant toute la journée du 27, le service des parlementaires a été supprimé, probablement parce que les communications avaient lieu par d'autres avant-postes, et parce que le général Jarras s'était porté à Frescati.

M. LE PRÉSIDENT. — En sorte que le service de l'officier envoyé pour recevoir les parlementaires a été supprimé pendant toute la journée du 27.

M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Oui, et j'ai reçu à dix heures, aussitôt le déjeuner, l'ordre de le reprendre; je suis arrivé à peu près à midi. Je ne suis pas allé jusqu'à Moulins; je suis allé à Longeville, et là, j'ai rencontré M. Arnous-Rivière.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est lui qui a reçu les dépêches ce jour-là, et qui les apportait?

M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Oui.

M. LE PRÉSIDENT. — A quelle heure êtes-vous revenu au Ban-Saint-Martin?

M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Cinq minutes après. Il ne faut pas davantage.

M. LE PRÉSIDENT. — Et vous avez rapporté deux lettres?

M. LE CAPITAINE LEMOYNE. — Oui, l'une adressée au maréchal, que j'ai remise à un officier d'ordonnance, et l'autre adressée au général Jarras, auquel je l'ai remise en mains propres.

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Le 27 octobre au matin, je ne sais pas exactement l'heure, le maréchal Bazaine m'a informé que les drapeaux devaient être réunis pour être portés, avec leurs étuis, à l'arsenal; qu'ils devaient être placés dans un chariot couvert, escorté d'un lieutenant et de quatre sous-officiers montés. Il m'invitait en même temps à voir le commandant de mon corps d'armée pour qu'il donnât des instructions pour l'exécution de cet ordre. Le maréchal Le Bœuf me dit qu'il ne donnerait aucune instruction avant d'avoir reçu un ordre de l'état-major général.

J'allai voir le général Soleille pour lui demander des explications; je le dis au maréchal Le Bœuf, et j'ajoutai que je lui rendrais compte en rentrant. En effet, je vis le général Soleille à deux heures, au rapport; le rapport avait pour but de donner des ordres de détail

relatifs au matériel. Je demandai au général Soleille l'explication de sa dépêche. Il me dit : « J'ai des ordres de l'état-major général. » En effet, en rentrant, je trouvai un ordre de l'état-major général qui disait que les aigles seraient recueillies par les soins des commandants d'artillerie et transportées à l'arsenal de Metz; qu'en outre, les commandants de corps devaient prévenir les chefs de corps que les drapeaux seraient brûlés.

Les aigles devaient être recueillies dans la journée du 28, ou plutôt le 28 au matin, de très-bonne heure. Maintenant, je me rappelle ceci : Presque toutes les divisions du 3<sup>e</sup> corps étaient beaucoup plus rapprochées de Metz que de Saint-Julien, de sorte que presque tous les corps, — sauf un ou deux drapeaux de la division Aymard, campée autour de Saint-Julien, — ont porté directement leurs drapeaux à l'arsenal.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans la journée du 26, il n'avait été fait aucune allusion aux drapeaux?

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu à surveiller l'exécution de l'ordre?

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Non, les drapeaux ayant été envoyés directement à l'arsenal. Il m'en est arrivé deux ou trois seulement, le 28 au matin.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maréchal vous faisait part seulement de l'exécution d'un ordre qui ne vous regardait pas; c'était un ordre donné directement par lui aux généraux de division. C'était donc pour vous seulement un avis qu'il vous donnait, mais l'ordre lui-même ne vous était pas adressé?

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Oui, parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Et le général Soleille vous avait dit que vous recevriez des ordres, sans vous en dire la portée, dans la journée du 27?

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Il m'a dit simplement : « Vous trouverez des ordres à votre retour au corps. »

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne vous a pas dit que ces ordres auraient pour résultat de faire brûler les drapeaux?

M. LE GÉNÉRAL DE ROCHEBOUET. — Je ne me rappelle pas; je savais que le maréchal Le Bœuf était tourmenté; je suis parti immédiatement.

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Nous avons été appelés le 27, les généraux d'artillerie, auprès du général Soleille, afin de recevoir là des instructions sur la manière de remettre le matériel; et, à la suite de cette séance, j'ai reçu, vers le soir, une lettre du général Soleille qui nous prescrivait de désigner un officier d'artillerie, avec quatre maréchaux des logis, pour prendre les drapeaux dans les différentes divisions, et les porter à l'arsenal. J'ai reçu cet ordre le soir, vers sept heures; et puis, vers neuf ou dix heures, j'ai reçu un autre ordre du maréchal Canrobert, commandant le 6<sup>e</sup> corps, où l'on me disait à peu près la même chose, seulement, il était dit que les drapeaux seraient brûlés à l'arsenal. Le lieutenant devait venir le lendemain matin prendre mes ordres. J'avais quelques doutes; j'ai envoyé mon chef d'état-major à l'arsenal; il est revenu me dire que les drapeaux étaient à l'arsenal, que certains corps, la garde par exemple, brûlaient les leurs, et, alors, je pensai que c'était ce que je devais faire aussi; je lui dis : « Retournez de suite, pour qu'on brûle aussi ceux du 6<sup>e</sup>. Malheureusement, quand il est revenu à l'arsenal, le général Soleille était déjà là, et, par conséquent, il ne pouvait plus donner d'ordres.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien reçu l'ordre du général Soleille, l'ordre écrit portant :



Par ordre du maréchal, pour faire transporter les drapeaux à l'arsenal — vous avez bien reçu cet ordre avant d'aller au rapport?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, du tout, je l'ai reçu après.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, vous l'avez reçu plus tard?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Oui, il y en a d'autres qui l'ont reçu avant.

M. LE PRÉSIDENT. — Quand vous êtes allé, vers deux heures, chez le général Soleille, vous n'aviez encore reçu aucune communication relative aux drapeaux?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, et même on n'a pas parlé de drapeaux pendant cette conférence.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez fait aucune observation là-dessus alors?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Non, nous ne le savions pas. La seule chose que j'aie dite au général Soleille, c'est à propos des mitrailleuses de la réserve du 6<sup>e</sup> corps. J'avais pris sur moi de les détruire; je ne croyais pas nuire à la discipline en enlevant les culasses mobiles et en les enterrant; de cette façon, cela ne pouvait plus servir à l'ennemi. J'ai cru devoir le dire au général Soleille, dans l'espoir qu'il donnerait un ordre général, pour faire la même chose, à tous les généraux d'artillerie, et de cette manière les Prussiens n'auraient eu aucune mitrailleuse; cela se faisait en cachette, cela n'aurait eu aucun éclat. Le général Soleille m'a blâmé pour cette mesure.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous avez été blâmé pour avoir fait cela?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Oui, parce que je l'avais fait seul, hors de mon service. J'ai cru pouvoir détruire ces mitrailleuses, cela ne pouvait pas susciter d'éclat dans la troupe.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas besoin de vous en excuser, je crois. Quand avez-vous appris que les drapeaux n'avaient pas pu être brûlés?

M. LE GÉNÉRAL DE BERCKHEIM. — Moi, je l'ai appris à midi et demi, une heure, quand mon chef d'état-major est revenu pour la seconde fois, en me disant qu'il était retourné à l'arsenal, que là, il avait trouvé le général Soleille, qu'il était venu lui-même donner des ordres, et que, alors, il n'y avait rien à faire. En sorte que c'est vers midi, une heure, que j'ai appris que les drapeaux n'étaient pas brûlés.

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Le 28 octobre, vers deux heures, je suis allé faire une visite particulière au général Soleille.

M. LE PRÉSIDENT. — Le 26?

M. LE GÉNÉRAL GAGNEUR. — Le 26, oui. Il m'a entretenu de la capitulation qui allait être signée, et il m'a fait cette recommandation de ne pas confondre le mot *remise du matériel* avec le mot *abandon*; il m'a dit que le matériel serait inventorié par une commission composée moitié d'officiers français, moitié d'officiers prussiens, qu'il resterait en dépôt à Metz jusqu'à la fin de la guerre, et qu'alors il ferait retour à la France, si Metz rentrait à la France, et deviendrait propriété prussienne, si la ville restait au pouvoir de l'ennemi. Il ajoutait que, par un ordre que je recevrais le lendemain, je serais chargé de réunir les drapeaux des corps d'armée, et de les faire conduire à l'arsenal.

Je passai chez M. le général Frossard, commandant le 2<sup>e</sup> corps, et je lui rapportai la conversation que j'avais eue avec le général Soleille.

Le lendemain, tous les généraux d'artillerie furent convoqués chez le général Soleille, et l'entretien roula exclusivement sur la remise du matériel.

## LADONCHAMPS et LES TAPES (2 et 7 Octobre 1870)

